

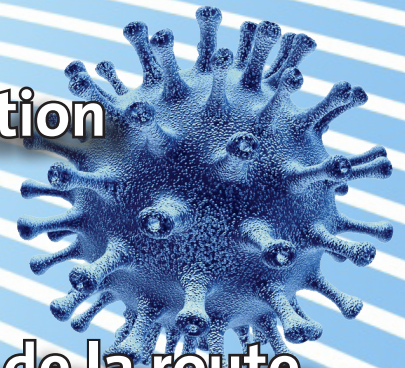
Mesures Corona

Cambriolages: conseils de prévention

Violences sexuelles

Trafic: changements dans le code de la route

**Formation de gestion de conflits de voisinage
pour médiateurs (volontaires)**



Mesures Corona

Il n'a échappé à personne que notre pays est à nouveau plongé dans une sérieuse crise Corona comme ce fut le cas en mars dernier. Nous tenons à mettre en lumière que la plupart des gens, la grande majorité, suivent scrupuleusement les règles et nous les en remercions.

Cette situation, qui dure depuis un bon moment, est assez mal vécue par beaucoup d'entre nous mais également par le service de police.

Cependant, nous sommes soumis à des obligations imposées par les gouvernements fédéral et provincial de contrôler strictement le respect des règles afin de combattre ce virus qui, reconnaissons-le, a démontré qu'il ne s'agit pas d'une simple maladie mais bien d'une maladie sévère qui peut probablement être combattue à l'aide d'un vaccin. Votre zone de police travaille en étroite collaboration avec les bourgmestres de Kraainem et Wezembeek-Oppem et cela dans l'intérêt de tous. On doit garder en tête qu'en raison d'un non-respect des règles de base un membre de la famille, ami, collègue ou connaissance puisse tomber malade et qu'il doive se faire soigner à l'hôpital, aux soins intensifs avec ou sans respiration artificielle et que pour certains cela pourrait peut-être avoir une issue fatale.



Votre police de zone va dès lors organiser une surveillance du respect strict des règles Corona, en étroite collaboration avec les bourgmestres. Ces règles, bien connues de tous, peuvent être consultées sur le site web <https://www.info-coronavirus.be/>

Nous comptons sur vous tous, prenez soin de vous et de vos proches.

Luc Breydels
Chef de Corps

Cambriolages

Cher lecteur,

La période d'octobre à février, également nommée période sombre, est traditionnellement très sujette aux vols de véhicules et leur contenu ainsi qu'aux cambriolages résidentiels. C'est également une observation récurrente faite sur le territoire de la zone de police WOKRA. Nos patrouilles sont envoyées de manière intensive et proactive sur la scène de la rue mais ceci ne suffit pas toujours. La sécurité n'est plus uniquement l'affaire de la police mais également de la population avec laquelle nous souhaitons maintenir une bonne coopération.



Des conseils de prévention en matière de cambriolages résidentiels sont disponibles sur le site Web de BESAFE. Vous y trouverez de l'information utile qui a fait ses preuves par le passé. Nous en rappelons les principaux :

- Fermez TOUTES les fenêtres et portes lorsque vous vous absentez. Il ne suffit pas de tirer la porte d'entrée derrière vous, mais bien de la verrouiller !
- Ne laissez pas d'échelles ou d'objets en vue dans le jardin. Ceux-ci pourraient être utilisés par les cambrioleurs potentiels pour pénétrer via l'étage, qui n'est généralement pas sécurisé par un système d'alarme.
- Laissez une source de lumière allumée pendant votre absence. Si vous êtes absent pour une plus longue période, prévoyez une minuterie à placer sur la source lumineuse.
- Installez une alarme et si vous en possédez une, utilisez-la !
- Entretenez une bonne entente avec vos voisins proches afin de maintenir le contrôle social ou faites-vous membre au réseau d'information de votre quartier (BIN).
- Ne mettez pas d'emballage à

l'extérieur suggérant que vous avez acheté un appareil de valeur ; apportez-le tout de suite au centre de tri.

- Organisez une visite sur rendez-vous avec votre inspecteur de district qui déterminera avec vous les endroits qui nécessitent une meilleure sécurité dans votre maison. Ce service est gratuit !



Voici déjà quelques conseils pour éviter le vol de véhicules et leur contenu

Top 5 des butins

1. GPS et airbag
2. Effets personnels tels que carte d'identité, carte bancaire, permis de conduire, portefeuille.
3. Ordinateur portable
4. GSM
5. Installation de musique

Les documents de voiture sont également une cible très recherchée, plus précisément le certificat d'immatriculation. Parce qu'il est essentiel pour l'identification d'un véhicule, le certificat d'immatriculation peut être utilisé pour échanger une autre voiture volée ou pour commettre une fraude auprès de l'assurance.

Conseils de prévention

- Garez votre voiture de préférence dans un garage ou dans un endroit sûr. Dans les 2 cas, optez pour un parking isolé et bien éclairé.
- Fermez toujours soigneusement votre voiture : En plus des portes, veillez à bien fermer les fenêtres, le toit ouvert ainsi que le coffre. Ceci est important car si vous laissez votre voiture ouverte et qu'un objet est volé sans effraction, ceci n'est pas considéré comme étant un vol aux yeux de l'assurance. Cette inadvertance peut vous coûter une grosse amende.
- Lorsque vous quittez la voiture, emportez toujours les documents de bord avec vous car ils valent de l'argent pour les criminels.

- Retirez toujours votre GPS mobile et votre support GPS de la voiture. Essuyez également l'empreinte de la ventouse sur votre pare-brise. Les voleurs pénètrent dans votre voiture à la vue d'un GPS et / ou du support GPS et / ou de la ventouse imprimée sur votre vitre, dans l'espoir de s'approprier un GPS.

- Veillez à toujours désactiver la fonction Bluetooth et Wi-Fi (sur votre GPS, ordinateur portable, téléphone portable ...) afin que les voleurs potentiels ne puissent pas détecter ce signal et ainsi prendre conscience de la présence de vos objets de valeur.

- Si aucun objet de valeur n'est présent dans votre véhicule, montrez-le : laissez votre boîte à gants et / ou la porte du coffre ouvertes.

- Rangez les objets que vous laissez (exceptionnellement) dans la voiture dans le coffre verrouillé. Lorsque vous partez, mettez l'objet dans le coffre et non à sa destination finale afin que le voleur potentiel ne soit pas témoin de cette action.

- Faites un inventaire des numéros de série, de la marque et du type de tous vos objets de valeur. Faites-le également pour votre GPS, ordinateur portable, numéro IMEI de votre téléphone portable, ... Le numéro de série et le numéro IMEI sont des numéros uniques qui permettent à la police d'attribuer plus rapidement les biens volés récupérés et de les restituer au propriétaire légitime.

- Utilisez le code PIN de votre GPS, cette option est souvent fournie mais pas installée par défaut. Mettez cette fonction en place. Après un vol, le GPS ne pourra dès lors plus fonctionner sans le bon code PIN.

- Conservez vos clés de voiture (y compris la clé de rechange) chez vous dans une boîte métallique ou dans un étui disponible sur le marché. Ceci empêche que les signaux de votre clé de voiture soient captés et utilisés pour voler votre véhicule en sourdine.



Violences sexuelles : vous n'êtes pas seul(e)

Les personnes qui subissent des violences sexuelles doivent souvent faire face à des sentiments de culpabilité et de honte qui rendent le sujet difficile à aborder. Les recherches montrent que les victimes de violences sexuelles ont besoin d'un soutien professionnel et anonyme. Via violencessexuelles.be un endroit sûr pour discuter (gratuitement) avec un(e) psychologue spécialisé(e) leur est offert. Les personnes qui font appel à ce chat en ligne bénéficient d'un soutien psychologique et peuvent également être réorientées (à leur propre rythme) vers une aide supplémentaire.

Afin d'atteindre les nombreuses victimes de violences sexuelles et de réduire les obstacles qui les empêchent d'obtenir de l'aide, le Chat Violences Sexuelles (*) lance la vidéo "Tu n'es pas seul(e)".

Aidez les victimes de violences sexuelles en partageant la vidéo sur vos réseaux sociaux via les liens ci-dessous:

NON
AUX VIOLENCES

La ligne de chat violences sexuelles a débuté le 10 avril 2019 au sein de l'ICRH, Université de Gand, à la demande du Cabinet de l'égalité des chances et avec le soutien de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IGVM). Depuis le lancement, nous avons reçu plus de 1600 appels par chat via violencessexuelles.be et seksueelgeweld.be. Le Chat Violences Sexuelles semble donc répondre à un grand besoin des victimes de violences sexuelles.



fb.watch/2oel7LkHok/



instagram.com/violencessexuelles/



youtu.be/NKgIT_Q2bjI





<https://www.facebook.com/PZWOKRA/>

La zone de police Wokra dispose de sa propre page Facebook et ce depuis fin avril. <https://www.facebook.com/PZWOKRA/>.

La page peut être consultée pour retrouver des vélos perdus et découvrir les dernières nouvelles. Venez jeter un coup d'œil et donnez nous un like!



Changements dans le code de la route

Bande d'urgence:



Depuis le 1er octobre 2020, tous les usagers de la route doivent être en mesure de libérer immédiatement une « voie de secours » en cas de formation d'un embouteillage. Elle constitue un espace libre sur laquelle les services d'urgence peuvent passer lors d'un embouteillage si cela s'avère nécessaire. Les véhicules circulant sur la bande de gauche se serrent à l'extrême gauche et les véhicules sur les autres voies parallèles vont se ranger le plus possible à droite dans la file. Veuillez prendre connaissance de cette nouvelle règle ici.

La formation d'une voie de secours dans un embouteillage est obligatoire : à tout moment et sur toutes les routes avec au moins deux voies pour une même direction, qu'il s'agisse d'autoroutes ou d'autres routes sans oublier les agglomérations. Les usagers de la route forment spontanément la voie d'urgence dès qu'un embouteillage se profile, même si à ce moment-là aucun véhicule prioritaire n'approche (encore) de l'arrière.

La voie d'urgence peut être empruntée par tous les véhicules prioritaires (police, pompiers, ambulances, protection civile, etc.). Ces véhicules doivent être munis de lampes bleues et d'une sirène qui ne doivent être actionnés pendant l'intervention.

En tant que motocycliste, vous pouvez emprunter la voie de secours à condition de respecter l'article 16.2 du code de la route.

La circulation de véhicules prioritaires:

Il y en a encore quelques temps, un véhicule prioritaire devait ralentir au feu rouge, s'immobiliser ensuite au niveau du feu et obligatoire : uniquement redémarrer après ce bref arrêt !

Depuis le 1er octobre 2020, plusieurs modifications ont été apportées au code de la route dans le cadre de la circulation des véhicules prioritaires :

Les feux clignotants bleus des véhicules prioritaires peuvent être actionnés lors d'une autre mission (non urgente) mais uniquement lorsque la nature de la commission est justifiée.

Le véhicule prioritaire qui utilise le dispositif audio spécial peut passer le feu rouge à une vitesse modérée et à condition qu'il n'y ait pas de danger pour les autres usagers de la route.



Zone résidentielle :

Nous voyons fréquemment ce panneau sur notre territoire ! Il indique plusieurs activités dans la rue dans laquelle il apparaît :



1. les piétons sont autorisés à emprunter toute la largeur de la voie publique : les jeux y sont également autorisés

2. les conducteurs ne doivent pas mettre en danger ni gêner les piétons ; si nécessaire, ils doivent s'arrêter. Ils doivent redoubler de vigilance en présence d'enfants. Les piétons ne doivent pas gêner la circulation inutilement
3. la vitesse est limitée à 20 km / h ;
4. a) le stationnement y est interdit, sauf :
 - * aux endroits délimités par des marquages routiers ou par un revêtement routier de couleur différente et là où la lettre P est appliquée ;
 - * aux endroits où un panneau de signalisation le permet.
- b) Les véhicules à l'arrêt ou en stationnement peuvent être garés à droite ou à gauche dans leur sens de la marche.

Recrutement

Vous aimez trouver des solutions aux problèmes ? Vous recherchez un emploi varié, qui vous apporte chaque jour des imprévus ? Vous avez le sens de la citoyenneté et vous souhaitez contribuer à l'amélioration de la sécurité et l'habitabilité du cadre de vie de vos concitoyens ? Vous souhaitez unir vos forces pour aller de l'avant en compagnie de vos collègues et en collaboration avec d'autres organismes ? Vous aimez les défis ? C'est l'aide aux personnes et/ou l'amélioration des situations qui vous motive ?

Alors, c'est vous que nous recherchons !

Qu'avons-nous à offrir ?

- Un emploi stimulant, engagé socialement et intéressant.
- La sécurité de l'emploi près de chez vous, dans une organisation agréable, bien encadrée et avec les conseils et l'accompagnement nécessaires.
- Une formation (rémunérée), des opportunités de carrière, des possibilités de développer pleinement vos talents.
- Et bien d'autres choses encore...

jobs.wokra.be

Opération de quartier :

1 coordinateur HINP et 2 inspecteurs de quartier

Service de circulation routière :

1 expert en matière de circulation avec grade CP à INP ou Cal A à Cal C ainsi qu'être en possession d'un diplôme adéquat ou avoir déjà réussi la première année académique de cette formation.

Service d'intervention :

4 coordinateurs-coach HINP et 8 INP intervention et 2 INP plaintes et déclarations

Pour les personnes intéressées, nous vous invitons à prendre contact pour obtenir plus d'explications et, si souhaité, une visite guidée sur place.



Formation de gestion de conflits de voisinage pour les médiateurs (volontaires)

Vous vivez ou travaillez dans une des communes du Brabant flamand ? Nous avons quelque chose à vous proposer. Le gouverneur de la province du Brabant flamand soutient les administrations locales dans la mise en place de projets de médiation de voisinage. Le PIVO (Provinciaal Instituut voor Vorming en Opleiding - Bestuurschool) organise de mars à avril 2021 la formation de médiateur de conflits de voisinage à Relegem (Asse).

La médiation de quartier se concentre sur la communication et la résolution de conflits entre voisins à l'aide de la médiation. Les petits conflits quotidiens, les tensions et autres problèmes peuvent avoir une influence négative sur l'ambiance et la qualité de vie dans un quartier. La plupart des conflits sont générés par les nuisances sonores, les nuisances d'animaux domestiques (aboiements de chiens) les cris d'enfants, les soucis liés au jardin (branches en surplomb, mauvaises herbes, incinération des déchets), les déchets le long de la route, un désordre général dépassant les habitations, de mauvaises odeurs, etc. La réunion de médiation est assurée par 2 bénévoles qui ont bénéficié d'une excellente formation. Ils sont guidés et soutenus par le coordinateur local ou provincial de la médiation de quartier

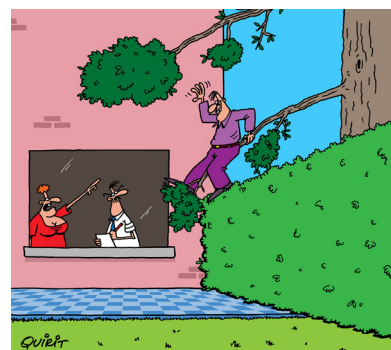
Le médiateur de quartier (volontaire) est doté de compétences sociales et de communication, fait preuve d'intégrité et de discrétion et est capable d'adopter une attitude neutre et objective. Le niveau d'études n'a pas d'importance dans ce contexte. La connaissance du fonctionnement de la commune, de la police et des autorités judiciaires est un plus et ne constitue pas une nécessité absolue.

Le bénévole ou le référent est d'accord d'assister à 6 jours de formation et de libérer du temps par la suite dans le cadre du projet de médiation de quartier. Un entretien de prise de contact sera organisé au préalable durant lequel les attentes mutuelles et la motivation du candidat seront testées et évaluées.

Les personnes intéressées par cette formation et qui souhaitent apporter une contribution personnelle à une meilleure coexistence peuvent soumettre leur candidature. Veuillez également vous rendre sur www.vlaamsbrabant.be/pivo (bestuurschool – vaardigheden) ou www.vlaamsbrabant/burenbemiddeling. Vous pouvez obtenir plus d'information via email à l'adresse : burenbemiddeling@vlaamsbrabant.be ou par téléphone au 016/26.78.41.

La formation de printemps 2021 est planifiée aux dates suivantes :

- | | | |
|---|-----------------------|---------------|
| - | lundi 8 mars 2021 | 09h00 – 17h00 |
| - | vendredi 12 mars 2021 | 09h00 – 17h00 |
| - | vendredi 19 mars 2021 | 09h00 – 17h00 |
| - | vendredi 26 mars 2021 | 09h00 – 17h00 |
| - | vendredi 2 mars 2021 | 09h00 – 17h00 |
| - | lundi 19 avril 2021 | 09h00 – 17h00 |



L'inscription peut se faire après une demande via l'adresse email : burenbemiddeling@vlaamsbrabant.be.

Vous recevrez des informations complémentaires ainsi qu'une invitation à une discussion de prise de connaissance. Après cette entrevue il sera décidé si oui ou non vous pouvez participer à la formation.



La médiation de quartier est une initiative du gouverneur de la province du Brabant flamand (service de sécurité sociale) en collaboration avec les villes et communes intéressées.